



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 21 juillet 2023
N°2023_17374_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête pilote Familles 2024

Service producteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Unité des études démographiques et sociales, Division Enquêtes et études démographiques.

Opportunité : avis favorable émis le 9 juin 2022 par la Commission « Démographie et Questions sociales »

Réunion du Comité du label du 28 juin 2023 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'intérêt de l'enquête Familles est d'actualiser les résultats sur les histoires et les situations familiales, dans un contexte où la France garde une fécondité élevée par rapport à ses voisins, et où la diversification des histoires et situations familiales se poursuit. Différents partenaires et organismes (notamment le Cnis) ont exprimé le souhait de disposer également d'éléments sur les enfants de parents séparés, ainsi que sur les thématiques des solidarités familiales et la transmission des langues, thématiques retenues pour l'édition 2025.

Les objectifs de l'enquête Familles sont de recueillir des informations détaillées sur la composition des familles, les événements familiaux, la fécondité, les origines sociales et géographiques. L'enquête permet ainsi des analyses statistiques sur la fécondité et les familles qui croisent différentes dimensions : les générations, les origines sociales, le lien à la migration, sur de nombreux thèmes tels que la descendance finale, le calendrier des naissances, les parcours conjugaux et familiaux.

Les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête Familles sont les suivants : fratrie et parents de l'enquêté(e), périodes de vie en couple, conjoint(s), enfants de l'enquêté(e), enfants du conjoint,

petits-enfants, vie professionnelle de l'enquêté(e). Les thèmes spécifiques abordés dans cette édition de l'enquête sont les solidarités familiales et les langues parlées avec des proches.

Le bulletin individuel de recensement devrait évoluer d'ici 2025, avec notamment l'ajout de questions sur les limitations fonctionnelles (GALI) et le lieu de naissance des parents, comme présenté au Cnis en décembre 2021 et juin 2022. Si ces évolutions n'étaient pas mises en œuvre, l'enquête Familles pourrait intégrer (au moins en partie) ces questions, de grand intérêt pour les thématiques couvertes par l'enquête, dans son questionnaire de 2025.

L'enquête Familles a été mise en place depuis 1954 pour compléter, pour un échantillon de personnes recensées, les informations recueillies à l'occasion du recensement. L'enquête Familles de 2025 portera sur un échantillon de personnes recensées pendant l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2025. Dans une première étape, un échantillon des communes concernées par l'EAR 2025 sera tiré. Puis, parmi ces communes, des zones de collecte seront tirées au sort. Enfin, tous les logements qui seront recensés dans ces zones seront enquêtés pour l'enquête Familles 2025, et, au sein de ces logements, il est prévu d'interroger tous les adultes d'un sexe donné : soit tous les hommes majeurs, soit toutes les femmes majeures. Au final, l'échantillon devrait être d'environ 430 000 personnes.

Les deux nouveautés principales de cette édition de l'enquête Familles sont l'élargissement du champ aux départements et régions d'outre-mer et la mise en place du protocole de collecte multimode. Le protocole de collecte est le suivant : les répondants à l'enquête annuelle de recensement par papier répondront à l'enquête Familles par papier, et les répondants à l'enquête annuelle de recensement par Internet répondront à l'enquête Familles par Internet. Parmi les non-répondants à l'enquête Familles par Internet, un sous-échantillon sera enquêté par téléphone (avec passation du questionnaire par téléphone).

Le questionnaire est court : un 4 pages format A4. Le questionnaire est auto-administré ce qui peut parfois poser des difficultés de remplissage. Le questionnaire en ligne permettra de simplifier le remplissage. Le temps de réponse prévu est de l'ordre de 15 à 20 minutes.

Avant la collecte principale de 2025, un test a été adossé à l'enquête annuelle de recensement de 2023 et une enquête pilote sera adossée à l'enquête annuelle de recensement de 2024. Le pilote est une opération de grande ampleur sur l'ensemble du territoire visant à préparer au mieux l'enquête de 2025, et notamment d'estimer les taux de réponse dans un contexte de forte évolution du protocole.

L'Insee est maître d'ouvrage de l'enquête Familles. L'Ined, partenaire historique, la Drees et la Cnaf sont associés au comité scientifique de l'enquête qui se réunit régulièrement depuis novembre 2021. L'enquête Familles fait partie des huit enquêtes de l'équipement structurant pour la recherche (Equipex) en sciences sociales *Lifeobs*, observatoire français des parcours de vie, porté par l'Ined.

Les utilisateurs potentiels de l'enquête sont les services statistiques ministériels et institutions concernées par les études sur la famille et les autres thèmes de l'enquête, notamment l'Insee, l'Ined, la Drees et la Cnaf. Les chercheurs pourront également accéder au Fichier de production et de recherche (FPR) ou à un fichier plus détaillé au CASD, après accord du comité du secret.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité prend note de l'importance de l'enquête et des attentes qu'elle suscite. Il constate que la liste des thématiques abordées est nécessairement contrainte par l'adossement au recensement et la nature particulière de cette enquête essentiellement démographique. Il se demande cependant si la concertation n'aurait pas pu être élargie aux partenaires sociaux et/ou associations en lien avec les populations « rares », dont la description est l'un des objectifs de l'enquête.

- Le Comité constate que l'organisation globale de l'enquête Familles 2025 sera sensiblement la même que celle de 2011. Elle diffère cependant sur quelques points clés, qui doivent faire l'objet d'investigations supplémentaires : introduction du multimode, recours à la nouvelle filière d'enquête de l'Insee, modalités de la relance auprès des non-répondants. En conséquence, le Comité décide :
  - de proposer l'octroi de l'obligation de répondre au Pilote 2024, afin notamment de calibrer les étapes de la relance dans un contexte de fort taux de non-réponse (constaté lors de l'enquête test) pour une enquête de très grande taille ;
  - de prévoir une clause de revoyure en 2024 pour examiner le dossier de l'enquête 2025.
- Le Comité salue l'extension de l'enquête aux Drom. Il prend acte de la réponse du service selon lequel cette extension ne présente pas de spécificité organisationnelle particulière.

## **Méthodologie**

- Le Comité prend acte de la réponse du service, relative à la priorisation des futurs travaux méthodologiques. La priorité sera donnée à l'analyse fine du comportement de non-réponse (et du profil des non-répondants), au calcul de précision par région et à la constitution des grappes. Le Comité demande à ce que les premières conclusions de ces travaux lui soient présentées lors de l'examen de l'enquête Familles 2025. Les travaux relatifs à la non-réponse partielle (y compris en cas de réponse d'une seule femme (resp. homme) lorsque plusieurs femmes (resp. hommes) de plus de 18 ans sont interrogées (és) au sein d'un même ménage), et aux effets de mode feront l'objet d'investissements ultérieurs.
- Le Comité précise que le traitement des questions exclusivement posées par Internet devra faire l'objet d'une attention particulière. Le Comité considère que le recours à cette méthodologie n'est pas encore standard dans la statistique publique pour les enquêtes auprès des ménages, du fait des difficultés à redresser les biais de sélection qu'elle engendre. De plus, l'une de ces questions apparaissait comme difficilement exploitable au vu des réponses obtenues lors du test. Le Comité estime qu'une analyse détaillée des réponses est nécessaire à l'issue du pilote, pour justifier de l'intérêt d'inclure ces questions, compte tenu des difficultés méthodologiques qu'elles posent.
- Le Comité émet un point de vigilance sur les taux de réponse, qui apparaissent particulièrement bas, y compris pour la collecte papier. Il prend note des dispositions envisagées par le service pour remédier à cette situation et demande que les différentes options ou stratégies envisagées fassent l'objet d'une présentation détaillée lors de l'examen de l'enquête Familles 2025.

## **Protocole, questionnaire**

- Le Comité prend acte des interactions existantes entre le questionnaire du bulletin individuel de l'enquête annuelle de recensement (EAR) - qui doit être refondu pour l'EAR 2025 - et le questionnaire de l'enquête Familles. Ces interactions concernent notamment la liste des variables nécessaires pour coder la PCS ainsi que les questions sur le pays de naissance.
- Afin d'éviter la sous-déclaration de situation de couples, le Comité suggère au service de mettre l'accent sur la stricte confidentialité des réponses, que ce soit dans des infobulles ou dans la lettre avis.
- Le Comité invite le service à examiner les quelques remarques sur le questionnaire reprises plus bas en annexe.

## **Diffusion**

- Le Comité note que le service instruira la possibilité de mettre à disposition des chercheurs une version enrichie du fichier de production et de recherche en 2027.

## **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ».
- Il demande au service de préciser le statut de l'appariement avec les données des EAR. Est-ce un appariement au même titre que celui effectué avec d'autres sources ? Doit-il être mentionné dans les lettres avis ou les cartouches réglementaires ? Est-il une conséquence de l'adossement au RP ?

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête pilote Familles 2024, et propose son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, avec caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS

## Annexe : Quelques remarques sur le questionnaire

- La question 6 (sur les beaux-enfants issus du conjoint actuel) pourrait constituer une information redondante avec celles de la Feuille Logement (quotités de temps passées dans deux logements différents) ; même dans l'hypothèse où le conjoint actuel vit sans ses enfants (qui ne sont donc pas déclarés dans la Feuille Logement), on en déduit facilement que ceux-ci sont à la charge de l'autre parent (moins de 21 ans).
- Bandeau « Vos périodes de vie en couple » : le bandeau indique que les unions non cohabitantes sont incluses, alors que la question suivante 8.a les exclut.

Suggestion pour le bandeau :

- ◆ supprimer la mention « sous le même toit ou non » et inscrire le critère de durée d'union minimale de 6 mois (puis le supprimer dans les questions 8 / 8a, où il est écrit 2 fois).
- ◆ La suppression du critère de co-résidence dans le bandeau « Périodes de vie de couple » n'est pas problématique car :
  - 1) pour l'union actuelle, l'inclusion des unions non cohabitantes est tacite puisque les répondant·e·s sont passé·e·s auparavant par la question 3 ('avec quelqu'un qui vit dans un autre logement') ;
  - 2) pour la dernière union rompue, l'état civil et la situation professionnelle de l'ancien partenaire ont été décrits plus haut aux questions 5a à 5f (sans précision de quel type d'union il s'agit), il est donc important que la question 7 sur la chronologie concerne la même personne.
- À la question 7, la datation avec la précision du mois de début de l'union actuelle ou antérieure pose question, dans la mesure où aucun autre événement n'est enregistré avec cette finesse.